

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 16 décembre 2013 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es) :

mesdames France Quintin Blum et Catherine Cardinal, messieurs Yves Barrette, Alexandre Provost, Bernard Rousselle sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents : la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Michèle Bertrand et 15 citoyens.

Monsieur Laurent Patenaude, conseiller, est absent.

Ouverture de la séance à 20 h 00

Monsieur le maire donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire et ouvre la séance.

13-12-282 1. Correction de la résolution 13-11-252

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu que le premier paragraphe de la résolution 13-11-252 se lise comme suit :

« Que la municipalité de Saint-Alexandre vende le lot 5 421 714 sur la rue Industrielle, comprenant une superficie de 2 523,7 mètres carrés, au prix de un dollar (1.00 \$) du pied carré, aux propriétaires du lot 4 391 083, soient madame Jennie Baillargeon et monsieur Antonio Di Pisa».

2. Rapport des comités

Aucune résolution

13-12-283 3. Nomination d'un membre au Comité Consultatif d'Urbanisme

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Paul Boucher comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Alexandre;

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu, de nommer monsieur Patrick Morin comme membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Alexandre pour la période restante du mandat.

13-12-284 4. Présentation des comptes et engagement de crédits

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu, d'accepter les comptes à payer tels que présentés ainsi que les comptes additionnels au montant de 5 852,67 \$, de 82,78 \$ à Ad Tech Électrique inc. et 116,84 \$ à Postes Canada.

Chèques fournisseurs	:	75604 à 75639	pour	207 858,87 \$
Prélèvements automatiques	:	1624 à 1637	pour	11 875,06 \$

13-12-285 5. Réserves et transferts de fonds

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu, d'autoriser une réserve de 59 404 \$ provenant du budget de fonctionnement 2013 (Web : 6 000 \$, Politique familiale : 2 000 \$, Inventaire fosses septiques : 20 000 \$, Âge d'Or : 5 000 \$, Taxe pour l'échangeur : 26 404 \$) pour être transférée à l'année 2014.

6. Correspondance

Aucune résolution

13-12-286 7. Adoption du règlement 13-265 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien des branches 6 et 7 du ruisseau Chartier

CONSIDÉRANT l'exécution de travaux de nettoyage de la branche 6 et de la branche 7 du ruisseau Chartier;
CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la Municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 12 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur Yves Barrette,
appuyé par monsieur Alexandre Provost
et unanimement résolu,

Que le règlement no. 13-265 intitulé « RÈGLEMENT 13-265 POUR ÉTABLIR LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 6 ET DE LA BRANCHE 7 DU RUISSEAU CHARTIER » soit adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1. Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux de nettoyage du cours d'eau Campbell au montant de 31 514,40 \$ auprès des propriétaires concernés et selon l'annexe A inclus au présent règlement.

ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

13-12-287 8. Adoption du règlement 13-266 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien des branches 16 et 17 du ruisseau Hood

CONSIDÉRANT l'exécution de travaux de nettoyage du cours d'eau de la branche 16 et de la branche 17 du Ruisseau Hood;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la Municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 12 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame France Quintin Blum,
appuyée par monsieur Bernard Rousselle
et unanimement résolu,

Que le règlement no. 13-266 intitulé « RÈGLEMENT 13-266 POUR ÉTABLIR LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 16 ET DE LA BRANCHE 17 DU RUISSEAU HOOD » soit adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1. Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux de nettoyage du cours d'eau de la branche 16 et de la branche 17 du Ruisseau Hood au montant de 26 589,58 \$ auprès des propriétaires concernés et selon l'annexe A inclus au présent règlement.

ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion 9. Avis de motion relatif au règlement 14-267 sur la taxation 2014

Avis de motion est donné par monsieur Bernard Rousselle de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil du règlement 14-267 sur la taxation 2014.

13-12-288 10. Avis de la tenue de la séance spéciale pour l'adoption du budget 2014

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu d'établir qu'une séance spéciale sera tenue le 13 janvier 2014 à 19 h 30 à l'édifice municipal pour l'adoption du budget 2014.

11. Période de questions

Aucune résolution

13-12-289 12. Levée de la séance

Il est proposé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu de lever la séance extraordinaire à 20 h 51.

Luc Mercier, maire

Michèle Bertrand
directrice générale et secrétaire-trésorière

